



Entreprises mayennaises & médias locaux : une relation indispensable

Les 50 ans de l'entreprise EUROPLASTIQUE, l'ascension de l'Everest de Luc BOISNARD, le développement de l'ECOPARC de la Gravelle, les 30 ans de France Bleu Mayenne, les premières ANTAXIALES, les Ateliers de la Création Reprise d'entreprise...

Autant de sujets relayés par la presse locale ces dernières semaines qui mettent à l'honneur les acteurs – entreprises, institutions, écoles, hommes – qui contribuent au quotidien au développement de notre département.

Pour sensibiliser les chefs d'entreprise au fonctionnement des médias locaux, la CCI de la Mayenne a organisé le 14 juin, en collaboration avec le MEDEF Mayenne, un Club d'Affaires sur la complexité des relations Entreprises & Médias. Nous étions près de 300 chefs d'entreprise et partenaires présents pour capter les subtilités des liens à créer et des actions à mener auprès des médias.

Les entreprises ont en effet intérêt à expérimenter et développer ce relais local qu'est la presse. Elle contribue à fédérer les salariés autour d'un projet visible, ouvert et partagé, à renforcer sa notoriété, à créer une identité forte, à s'ancrer au sein son environnement... Bien entendu, communiquer auprès de la presse nécessite une grande maîtrise des messages et des limites en termes d'informations à ne pas dévoiler...

Et cet intérêt est réciproque ! La presse est attentive à l'actualité de nos entreprises. Une innovation, un projet de développement, un nouveau label, une récompense sont des sujets qui susciteront un intérêt de la part des médias. Ce sont également des réelles opportunités pour communiquer à bon escient et diffuser des messages positifs.

Clarté et concision sont les maîtres mots d'une communication réussie auprès des médias, alors, à vous de « jouer » !

Daniel BELLANGER,

Président de la CCI de la Mayenne

Actualité

30 ANS de CLUB d'AFFAIRES : Hommage aux Présidents

Sous l'impulsion de la commission Industrie et à l'initiative de M. René PEYRIGUERE, alors vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne, le premier Club d'Affaires voyait le jour le 9 juin 1980, sous la présidence de M. René GRUAU. Partage et échange d'expériences, communication et relation d'affaires sont les points d'ancrage de ces rencontres. Depuis 30 ans, près de 200 dirigeants d'entreprises et leurs collaborateurs, élus locaux et partenaires se retrouvent régulièrement pour échanger autour de sujets d'actualité.

Le 14 juin dernier, Daniel BELLANGER, président de la CCI de la Mayenne, a honoré l'engagement des différents présidents : René GRUAU de 1980 à 1982, René PEYRIGUERE de 1982 à 1986, Jean HEAUME de 1986 à 1989, Georges GUESDON de 1989 à 1998, Bruno LUCAS de 1998 à 2002 et Philippe GILET, président depuis 2002.



de gauche à droite, Daniel BELLANGER, Béatrice, Patrick et Chantal GRUAU, les enfants de René GRUAU, Jean HEAUME, Georges GUESDON et Philippe GILET.

LANCEMENT du CLUB des JEUNES ENTREPRISES de la MAYENNE

L'association Entreprendre en Mayenne a créé un Club pour les jeunes entreprises mayennaises.

Annoncé lundi 28 juin par Miguel GOMEZ, président de l'association, au cours d'une soirée qui a réuni 130 jeunes chefs d'entreprises et partenaires, ce club a pour objectif de permettre aux entrepreneurs d'échanger, de visiter des entreprises et d'effectuer des rencontres thématiques.

Entreprendre en Mayenne : 08 00 53 10 22



Le 1^{er} SALON des SERVICES à la PERSONNE en MAYENNE

Le 25 juin, Bruno ARBOUET, directeur général de l'Agence Nationale des Services à la Personne a inauguré le 1^{er} salon des Services à la Personne organisé conjointement par la DIRRECTE Unité territoriale de la Mayenne et la CCI de la Mayenne.

Près d'une cinquantaine d'exposants ont accueilli le public durant deux jours, apportant conseils et informations pratiques.

de gauche à droite,
Patrice DENIAU, président de la Commission Laval Expo,
François PIQUET, secrétaire général de la Préfecture,
Christiane LENFANT, directrice du Travail de la DIRRECTE UT 53
et Bruno ARBOUET.



3 questions à Yves LAPIERRE

Coordinateur HSE
MANN+HUMMEL France SAS

La prévention des risques chez MANN-HUMMEL : une véritable culture d'entreprise

1. Toutes les grandes entreprises entonnent le refrain de la sécurité des salariés. Quelle importance accordez-vous concrètement à la prévention des risques ?

La prévention des risques était déjà bien présente quand l'entreprise appartenait à un groupe chimique, secteur exigeant au niveau de la sécurité.

Nous avons continué à ancrer et développer cette culture en temps que MANN+HUMMEL, «Safety First» comme aime à le dire le nouveau patron du groupe. C'est aussi une façon d'exprimer notre respect vis-à-vis de notre personnel, de nos clients et du groupe M+H.

Nous considérons par ailleurs que notre culture de prévention se répercutera sur le niveau de qualité de nos pièces, indispensable pour garder la confiance... et du travail à Louverné.

2. Depuis quelques années vos résultats montrent une baisse régulière du nombre d'accidents de travail. Quelles sont vos actions majeures ?

Il s'agit d'abord de développer et d'entretenir un état d'esprit de prévention chez l'ensemble des collaborateurs, depuis l'opérateur jusqu'au manager.

Comment ?

Il faut écouter et apporter rapidement une réponse à la demande ainsi qu'analyser chaque soin infirmier.

Pour ce faire, nous avons mis en place un plan du site renseignant tous les incidents. Nous pouvons ainsi détecter les postes plus «accidentogènes» et corriger à temps, avant l'accident, imposer le port obligatoire des EPI...

Il est indispensable de s'appuyer sur nos réseaux : SST, Equipier de seconde Intervention, Correspondant produits chimiques...

C'est aussi une façon d'être, comme aller chaque jour saluer le personnel. Cela permet de rester au contact, de prendre la température et de relever ce qui peut être source de danger.

Personnellement, je pense que cela apporte beaucoup plus de valeur ajoutée à notre démarche de prévention que de rester devant un ordinateur à faire de jolis tableaux. Nous devons cependant rester professionnels dans le suivi de nos plans d'action.

3. Cette politique a-t-elle eu des incidences sur l'organisation du travail ?

Cette politique de prévention s'imbrique complètement dans l'organisation du travail, elle ne doit pas alourdir le fonctionnement d'un secteur mais au contraire apporter un plus, où chacun va y trouver son compte. Par exemple : moins d'absence pour blessure évite une désorganisation des postes de travail.

■ Propos recueillis par Samuel Fairier
Chargé de mission Industrie



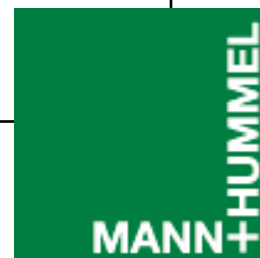
MANN+HUMMEL en Mayenne

Site certifié
Qualité : ISO/TS 16949
Environnement : ISO 14001

Effectif : 390 salariés

CA 2009 : 81 M€

Clients : PEUGEOT, RENAULT, FORD,
BMW, CITROEN, RENAULT Trucks,
LAND ROVER, TOYOTA,
NISSAN, VOLVO,
JAGUAR, Bosch, RVI...



3 entreprises mayennaises de transport routier de marchandises signent la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO²

Le 15 juin dernier à Nantes, en présence de Jean DAUBIGNY, Préfet de Région Pays de la Loire, 12 entreprises ligériennes se sont engagées à travers la charte Objectif CO² à participer à l'effort national de réduction des émissions de CO².

Ces entreprises qui représentent 1 454 poids-lourds et 1 679 conducteurs, développeront un plan d'actions sur 3 ans visant à éviter l'émission de 7 400 tonnes de CO². Parmi ces signataires, 3 entreprises sont mayennaises :

■ Transports BRÉGER à St Berthevin : 390 véhicules pour 490 conducteurs

■ Transports AMBROISE BOUVIER à St Pierre-des-Landes : 248 véhicules pour 270 conducteurs

■ STC TRANSPORTS à Chailland : 42 véhicules pour 44 conducteurs

Cette charte a été élaborée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, et l'ADEME, en collaboration avec la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers (FNTR) et la Fédération des Entreprises de Transport et Logistique de France (TLF). Proposée aux entreprises volontaires, la charte vise à :

■ Améliorer la performance environnementale du transport routier, en favorisant la réduction des consommations de carburant et l'émission de CO².

■ Fournir aux entreprises du secteur, un cadre

methodologique cohérent, fiable et reconnu au niveau national, dans le cadre des activités de l'Observatoire Energie Environnement Transport, avec un suivi de réalisation des engagements et des gains obtenus.

L'objectif national pour 2020 est de réduire de 20% les émissions de CO² des entreprises de transport.

Félicitations à nos 3 entreprises mayennaises et puisse leur engagement faire des émules parmi leurs confrères mayennais.

Contact
Jacques Courtin - 02 43 49 49 92
j.courtin@mayenne.cci.fr



Signature de la charte par les entreprises mayennaises

INFO ÉCO

Indice des prix à la consommation

Mai 2010 : 121,39
(ensemble des ménages incluant le tabac)
Variation sur un an : +1,6%
Hors tabac : 120,04
Variation sur un an : +1,6%

Source : www.insee.fr

Taux de chômage 1^{er} trimestre 2010

Mayenne 6,5%
Pays de la Loire 8,4%
France métropolitaine 9,5%

Source : www.insee.fr

Publication de la loi relative au statut de l'EIRL

La loi créant le statut de l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée a été publiée au Journal Officiel du 16 juin 2010. L'entrepreneur individuel pourra séparer son patrimoine personnel et le patrimoine affecté à son activité professionnelle, sans création d'une personne morale. Les créateurs mais aussi les entrepreneurs en nom propre déjà en activité pourront opter pour ce statut.

L'EIRL pourra, sur option, être soumise à l'impôt sur les sociétés. La couverture sociale sera celle des non salariés.

La loi n'entrera en vigueur qu'après la publication de textes adaptant le droit des entreprises en difficulté et les règles applicables au surendettement des particuliers, soit à plus tard en janvier 2011.

Contact : Annie Quéméneur
02 43 49 50 13
a.quemeneur@mayenne.cci.fr

Nouveau

LA MATINALE RH

Une autre approche des RH simple et pragmatique !



Une matinée riche en enseignements, animée par un expert et destinée à toutes les personnes en charge des ressources humaines au sein de l'entreprise : dirigeants de PME-PMI, responsables et assistants RH...

La matinale, c'est :

- un apport théorique et méthodologique
- une approche pratique à partir d'exemples
- un temps pour répondre à vos questions
- un support et des idées

A noter dans votre agenda

Jeudi 14 octobre 2010, de 8h30 à 11h30

L'évaluation du salarié, pourquoi et comment ?

Renseignement/inscriptions :
Flavie Dubel
02 43 49 50 11
f.dubel@mayenne.cci.fr

LE VISA POUR L'ALTERNANCE : DECOUVRIR UN METIER

Le Visa pour l'Alternance permet à un jeune de se familiariser avec l'entreprise et de découvrir un ou plusieurs métiers avant de signer un contrat en apprentissage ou de professionnalisation.

En pratique :

- L'entreprise d'accueil doit impérativement être inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de la Mayenne
- Le stagiaire doit être âgé de 14 à moins de 26 ans, scolarisé ou non.
- Le stage a une durée de 1 à 5 jours et peut se dérouler tout au long de l'année.



Contact
Martine Sabin - 02 43 49 50 25
m.sabin@mayenne.cci.fr

FORMATION

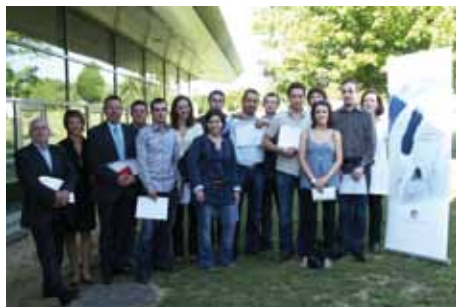
100% D'INSERTION PROFESSIONNELLE pour nos 15 jeunes managers Commerciaux fraîchement diplômés

Le 3 juin dernier, Michel SOUTIF, président de la Commission Formation de la CCI 53 en présence de l'équipe pédagogique NEGOVENTIS, a remis les diplômes aux stagiaires de la première promotion du Bachelor MANAGER COMMERCIAL.

Inédite en Mayenne, cette formation de niveau II (BAC +3), répond à la nécessité de polyvalence des commerciaux avec des modules d'encadrement, de management et de commerce. Elle s'adresse aux étudiants titulaires d'un BAC +2, d'un titre de niveau III et/ou d'une expérience professionnelle significative.

L'équipe NEGOVENTIS tient à remercier l'AGEFOS qui a financé la majorité des parcours de formation des stagiaires diplômés et les entreprises qui ont accueilli en alternance ces jeunes commerciaux : CGPME, SPID, AFP 53, Concession TRYBA, La Française des Plastiques, POISSON, DIALOGIS SMARTLOG...

Contact
Françoise Louet - 02 43 91 47 42
f.louet@mayenne.cci.fr



L'équipe pédagogique NEGOVENTIS et nos diplômés :
Erwan ALLAIN, Maxime BABIN, Axel BALTA, Morgan BRIQUET, Pierre BRY,
Régis DAVENEL (major de promo), Gaëtan DODIN, Lise HARDY, Elise MAUDET,
Wissem MEDINI, Jonathan MERER, Antoine POTTIER, Florent RETAILLEAU
et Stéphanie ROULAND



OUVREZ LES PORTES DE VOTRE ENTREPRISE du 11 au 17 Octobre 2010

Les entreprises des Pays de la Loire sont invitées à ouvrir leurs portes et à faire découvrir leurs savoir-faire au travers de visites menées par des hommes et des femmes impliqués dans la vie de l'entreprise. De l'artisanat local à la technologie de pointe, chaque secteur d'activité pourra être représenté.

Pour l'édition 2010, l'Association Visitez nos entreprises en Pays de la Loire, soutenue par la CRCI, les CCI des Pays de la Loire, l'Etat et la Région, souhaite apporter un nouvel élan au projet et invite les entreprises à y prendre part, en proposant une ou plusieurs visites de leurs sites.

Cette opération vise à promouvoir les savoir-faire locaux et la richesse économique de notre région.

C'est, pour l'entreprise, un temps fort pour faire connaître son activité et valoriser ses métiers, et pour le grand public une occasion unique de découvrir, dans leur environnement, les hommes et les femmes qui en font sa renommée.

Contact
JPO des Entreprises en Pays de la Loire
« Visitez nos entreprises en Pays de la Loire »
Marilyn Fabing / Julie Leblanc
Tél : 02 40 44 62 67 / 02 40 44 63 49

Contrat d'apprentissage et dérogation

Lorsqu'une dérogation (pour réduction ou allongement de la durée du contrat, apprenti de moins de 15 ans) est nécessaire pour la conclusion d'un contrat d'apprentissage, celui-ci ne peut démarrer impérativement qu'après validation de la dérogation.

Tutorat : la prise en charge est plafonnée à 230 € par mois

A titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2011, les dépenses de tutorat peuvent être financées au titre de la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue dans le cadre du plan de formation.

Le décret du 16 juin 2010 précise les modalités de ce financement.

L'Agefiph revoit à la baisse ses aides aux entreprises

A partir du 1^{er} juillet 2010, l'Agefiph modifie le montant de certaines aides qu'elle verse aux entreprises qui embauchent des salariés handicapés.

Les entreprises de 20 à 49 salariés ont jusqu'au 31 juillet 2010 pour adresser à l'Agefiph leur déclaration sur l'emploi des handicapés.

www.agefiph.fr

Contributions chômage et AGS versées à l'URSSAF

A partir du 1^{er} janvier 2011, les entreprises devront déclarer leurs cotisations d'assurance chômage et les cotisations AGS auprès de l'URSSAF et non plus du Pôle emploi.

www.urssaf.fr

La cotisation AGS ne change pas

Le conseil d'administration de l'AGS a décidé de ne pas modifier le taux de la cotisation AGS : celui-ci reste à 0,40% au 1^{er} juillet 2010.

Le calcul pour attribuer les sièges au CE

La Cour de cassation vient de préciser comment calculer l'attribution des sièges au comité d'entreprise : calcul à la proportionnelle et règle de la moyenne la plus forte. Lire l'arrêt du 26 mai 2010.

Cumul d'emplois : le salarié doit justifier de ses horaires

Un salarié qui cumule un contrat de travail à temps partiel avec un autre emploi peut être licencié pour faute grave s'il refuse de justifier des horaires effectués chez l'autre employeur. Car cette attitude est susceptible de mettre l'employeur en situation d'infraction.

Contact
Flavie Dubel - 02 43 49 50 11
f.dubel@mayenne.cci.fr

INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

Disposer de la bonne info au bon moment pour décider et agir...

mais pas seulement...

Conquérir ou maintenir des parts de marché, développer des produits et des services, proposer et renouveler une offre attractive et compétitive constituent le lot quotidien des entreprises. Et ce dans une compétition économique mondiale, dans des périmètres législatifs et réglementaires en évolution...

Ainsi pour décider et agir, le dirigeant doit disposer de l'information pertinente au bon moment. L'ensemble coordonné des activités de collecte, traitement, protection et diffusion de l'information pertinente, constitue la **veille**. Y adjoindre des actions développant l'**influence** et la **notoriété** permet de définir la démarche d'intelligence Economique.

Véritable **outil d'aide à la décision** au service de votre compétitivité, cette trilogie s'appuie sur des pratiques et moyens légaux et se distingue ainsi de « l'espionnage industriel ».

La disponibilité de l'information pertinente repose sur une politique impulsée par la direction de l'entreprise.



La Région Pays de la Loire propose aux entreprises industrielles le :

FRAC Intelligence Economique

Aide pour le recours au conseil externe pouvant financer partiellement une intervention d'un consultant spécialisé.

Contact
Jean-Luc GRESSIER
02 43 49 50 05
jl.gressier@mayenne.cci.fr

Définition

L'intelligence économique, c'est la maîtrise de l'information, le but étant de connaître son environnement extérieur et par conséquent d'adapter par avance sa conduite. Elle permet d'identifier les opportunités et les déterminants du succès, d'anticiper les menaces, de prévenir les risques, de se sécuriser, d'agir et d'influencer son monde extérieur dans une optique de compétitivité internationale.

Claude REVEL

Auteur du livre de l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES)
« Intelligence économique et gouvernance compétitive »
La Documentation française, juin 2006

Celle-ci favorise l'émergence progressive d'une culture de l'information chez les collaborateurs, soutenue par des pratiques de veille, des outils et des méthodes, dans toute l'entreprise.

Outils et méthodes n'ont de limite qu'à travers la dimension humaine : la bonne application des pratiques (collecte d'infos sur les salons, sécurité des données critiques...) repose sur les collaborateurs. En effet, seuls les Hommes sont aptes à l'appréciation et la résolution des choix offerts par l'analyse des informations.

La CCI de la Mayenne et l'ARIST Pays de la Loire vous proposent d'approfondir ce sujet.

Diverses prestations et dispositifs peuvent soutenir vos actions : initier, guider, accompagner et contribuer à leur financement.

CCI DE LA MAYENNE

- Etudes et Information économique
- Déclic Innovation : identifier des pistes d'action immédiatement accessibles en déterminant ensemble vos besoins et capacités à innover
- Développement des réseaux d'échanges entre les acteurs économiques de la Mayenne

ARIST

- Veille technologique
- Veille Normative
- Diagnostic Propriété Industrielle

Plus d'infos sur les sites



www.intelligence-economique.gouv.fr
www.netvibes.com/SCIE
www.paysdelaloire.cci.fr/CRCI

Formation 5 JOURS POUR ENTREPRENDRE

du lundi 13 au vendredi 17 septembre

CCI-53 - Laval

Contact : Jocelyne Dellière - 02 43 49 50 27

Club d'Affaires

Le e-commerce

Lundi 20 septembre de 18h30 à 20h

LAVAL EXPOS - Saint Berthevin

Contact : Marie-Pierre Cabioc'h - 02 43 49 50 06

La Matinale RH

L'évaluation du salarié, pourquoi et comment ?

Jeudi 14 octobre de 8h30 à 11h

CCI-53 - Laval

Contact : Martine Sabin - 02 43 49 50 25

Formations inter-entreprises

Perfectionnement ACCESS - 2 jours

4 et 5 octobre

7^{ème} promo Duo Manager Intermédiaire

Démarrage : 12 octobre

Se former au CHSCT - 3 jours

14, 15 et 19 octobre

Prise de parole en public - 2 jours

22 et 25 octobre

Contact : Anthony Coiffet - 02 43 91 47 45

Ateliers de la Création/Reprise d'entreprises

Vendredi 5 novembre de 14h à 18h

Laval Expo - Saint-Berthevin

Contact : Jocelyne Dellière - 02 43 49 50 27

Mission automobile TURQUIE

Visite salon OTOMOTIV, visites sites industriels, et de centres R&D, rdv individualisés...

Novembre - semaine 47

Contact : Martine Gasdeblay - 02 43 49 50 34

TOUTES LES INFOS CCI SUR NOS SITES

www.mayenne.cci.fr



www.formation.mayenne.cci.fr



www.parc-expo-laval.fr



CCI Info est édité par la CCI de la Mayenne
12 rue de Verdun - BP 239 - 53002 LAVAL CEDEX
Tél : 02 43 49 50 00

Directeur de la publication : Daniel Bellanger

Rédaction/mise en page : service communication CCI-53

Impression : Imprimerie Collet - Mayenne

Tirage : 8300 exemplaires - ISSN 1778-0780



Imprimé sur papier 100% recyclé

